



communauté
de communes

DECISION DU PRESIDENT N° : 2025 – 046

Objet : Relevé topographique permettant l'étude pour le raccordement la Chaussée Pontpoint sur l'Avenue du Poteau.

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Considérant la nécessité de procéder à un relevé topographique permettant l'étude de l'implantation du carrefour giratoire entre la Chaussée Pontpoint et l'Avenue du Poteau,

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition de la société cabinet ANDRE, dont le siège est situé sise 27 rue des jardiniers, 60300 Senlis, pour un montant de 3 800,00 € HT, soit 4 560,00 € TTC.



communauté
de communes

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société Ingénierie Sécurité Routière

Fait à Senlis, le

12 MAI 2025

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : 13 MAI 2025

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 13 MAI 2025

Guillaume **MARÉCHAL**

Président de la Communauté de Communes

Senlis Sud Oise

Maire de Fleurines

Signé électroniquement par
GUILLAUME MARECHAL



Le 12 mai 2025